

Actions des Comités de Veille DALO

3 juillet 2013

I. Les Hauts-de-Seine (92) :

- **Pilotage :**
 - charte signée, accueil de nouveaux membres
 - 14 membres
- **Actions :**
 - Courriers au Préfet : avec document d'analyse mise en œuvre du DALO
 - Résultats :
 - 2 rencontres par an avec le Sous-Préfet, Directrice DRIHL UT 92, Présidente de la COMED
 - Partage des chiffres annuels du DALO sur le Département
 - Améliorations sur le fonctionnement du secrétariat
 - Réduction des délais de notifications (même si les efforts restent à poursuivre)
 - Date d'expédition indiquée sur les courriers de notifications des décisions
 - Mise en place d'une boîte mail de la DRIHL à destination des associations qui accompagnent les requérants pour obtenir des informations sur les dossiers suivis (pas totalement efficace mais volonté de la DIHL de s'organiser en ce sens) dans un contexte où nous ni les associations, ni les requérants n'ont un guichet d'accueil ou un numéro de téléphone pour avoir des renseignements.
 - Réduction du nombre de requalification DALO en DAHO
 - Discussions sur l'appréciation des critères d'éligibilité avec des points de désaccords à travailler
 - Sensibilisation (Forum CL92)
 - Enquête en cours auprès des CCAS, CVS, Agence Caf pour identifier les acteurs de terrain qui interviennent sur le DALO et à quel niveau (information, montage de dossier, accompagnement...)

II. La Seine St-Denis (93) :

- **Création du comité cette année :**
 - 2 réunions de lancement,
 - charte en cours de signature avec une dizaine de membres
- **Actions :** enquête au sein du réseau IL93 pour connaître les pratiques et positionnement des adhérents sur le DALO.

III. Le Val-de-Marne (94) :

- **Structuration du comité de veille :**
 - animation (Véronique),
 - validation charte et signature de manière à travailler dans la durée avec les partenaires intéressés, une dizaine de membres
- **Actions :**
 - envoi d'un courrier au Préfet avec 2 points importants : articulation SIAO / DAHO et circulaire expulsion;
 - il y a un 1 an 2 sessions de formation pour les travailleurs du département
- **Réflexion à travailler :** permanences pour développer les recours notamment indemnitaires